

# Aide aux projets d'énergies renouvelables

## REGION GRAND EST

### Présentation du dispositif

Cette aide permet aux entreprises d'engager une démarche de concertation dans le cadre d'un projet d'énergies renouvelables.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Est éligible une association, une entreprise ayant une finalité participative et citoyenne.

#### Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Est éligible la mise en place d'une démarche de concertation auprès des citoyens afin de favoriser l'acceptabilité de projets énergie renouvelables (méthanisation, éolien, géothermie profonde...) via l'appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Taux d'aide 70 % du montant des dépenses retenues en € HT/TTC

L'aide est plafonnée à 15 000 € (17 000 € pour les territoires en zone Pacte de ruralité)

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

- Après de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur la plateforme en ligne de la région Grand Est.

---

## Critères complémentaires

- **Forme juridique**
  - › Autres formes juridiques
  - › Association

---

## Organisme

### REGION GRAND EST

- **Siège Social**
  - 1 Place Adrien Zeller
  - BP 91006
  - 67070 STRASBOURG Cedex
  - Téléphone : 03 88 15 68 67

---

## Déposer son dossier

- [https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F\\_TEL0185/depot/simple](https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F_TEL0185/depot/simple)